

5 Décision Modificative n°01/2020 – Budget Communal

Afin de rectifier et équilibrer le BP, il convient de prendre la DM suivante :

- + 919.91 € au compte 042 (DF)
- 920.09 € au compte 615232 (DF)
- 0.18 € au compte 002 (RF)
- + 0.18 € au compte 1068 (RI)

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

6 Délégués CLECT (Commission Légale d'Evaluation des Charges Transférées)

A la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la désignation des nouveaux membres de la CLECT par les conseillers doit être engagés dans chaque commune.

Pour les communes de moins de 800 habitants : un représentant et un suppléant élus au sein du CM.
Soit MONNET David titulaire et GIGON Etienne suppléant.

7 Affaires diverses

- Le marquage des 6 passages piétons a coûté 669.60 € TTC, à la société R.P.S. MARQUAGE AU SOL.
- L'élagage des haies au Pré Bourassin (280 m) a coûté 700 € HT, par la société SARL MOUREAUX.
- Suite aux dégâts dans la forêt, occasionnés par les forts coups de vent, la Commission forêt ira constater sur place prochainement.
- Suite aux réclamations de certains habitants concernant la vitesse des véhicules dans le village, et leurs désirs de voir installer des ralentisseurs, le conseil municipal après débat, ne souhaite pas toucher à la Route Départementale, refaite récemment en 2016.

INFORMATION

Les habitants qui souhaitent s'inscrire pour un lot de bois de chauffage, doivent se faire connaître en mairie ou auprès de Mr le Maire : 06.41.48.01.73.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Thierry VERNEY

